

Le recours au travail temporaire est en accélération en Normandie, avec près de 40 000 personnes ayant accompli une mission en intérim l'année passée. L'augmentation est ainsi de 6% en une année, contre 4% au niveau national, et certains secteurs comme l'industrie, la logistique ou l'agroalimentaire ont très souvent recours à des intérimaires. Ce statut permet à certaines sociétés de jouer sur la flexibilité, ou encore de tester un employé avant une embauche. Pourtant, certaines grandes entreprises multiplient ces contrats d'intérim pour ne pas embaucher, malgré l'interdiction de plus de deux renouvellements d'un contrat de travail temporaire sur un même poste selon la loi.